

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVEST LATITUDE ABSOLUE

Part A : FR0013367539
FCP géré par AMLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'€STR capitalisé (OISESTR index) + 1,5%, sur la durée de placement recommandée, en sélectionnant des OPC actions et taux internationaux puis en couvrant l'exposition aux marchés sous-jacents dans l'objectif de capter l'alpha des OPC sélectionnés. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'OPCVM, qui est un OPC d'OPC, investit via des OPC dans de multiples classes d'actifs (actions, obligations d'Etats, obligations d'entreprises, monétaire) et prend des positions en devises en couverture et en exposition. En outre, il est géré en fonction de l'anticipation des perspectives macroéconomiques analysées par le gérant, des évaluations des classes d'actifs et de la gestion active des risques lors de la construction du portefeuille. Le gérant recherche une diversification des classes d'actifs, des secteurs, des devises et des pays au sein du portefeuille. Toutefois, en fonction des évolutions de marchés le gérant pourra décider de concentrer le portefeuille sur un ou plusieurs de ces éléments.

La gestion, de type discrétionnaire, permet de décider de l'exposition entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations d'Etats, obligations d'entreprises, monétaire) en fonction des critères macro-économiques fondamentaux, de valorisations et des facteurs techniques. Une fois l'allocation globale définie, l'implémentation de la stratégie de gestion se fait exclusivement à travers l'achat et la vente d'OPC, d'ETF, de contrats financiers (à terme ferme ou optionnels), devises et d'instruments monétaires.

Le choix d'investir sur un OPC, ETF, devise et/ou d'un contrat financier dépend de l'évaluation du gérant et du recours aux modèles de gestion développés par le gérant. L'idée centrale est d'identifier un segment de marché qui va performer, l'acheter, puis vendre le marché respectif afin d'extraire l'alpha, c'est-à-dire, le surplus de performance dégagé par le segment de marché par rapport à son marché de référence.

Pour acheter le segment identifié, le gérant utilise soit un OPC, soit un ETF, soit un contrat financier. Pour extraire l'alpha de cet investissement, le gérant va vendre des contrats futurs sur le marché de référence. Les analyses internes permettent d'identifier les contrats financiers sur les principaux marchés actions, taux, devises qui pourront être utilisés en couverture afin d'extraire l'alpha de l'investissement effectué.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions suivantes :

De -30% à +30% via des OPC, sur les marchés actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De -50% à +100% via des OPC, sur les marchés de taux souverains de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations et en instruments monétaires.

De -20% à +20% via des OPC, sur les marchés d'obligations d'entreprises de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations ou non notées selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notations. Les obligations d'entreprises détenues au travers des fonds monétaires n'entrent pas dans cette fourchette.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Il peut être investi :

- au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action, risque de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net.
- dépôts, emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le dépositaire chaque jour ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, sur le cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

Cet OPCVM est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

FRAIS

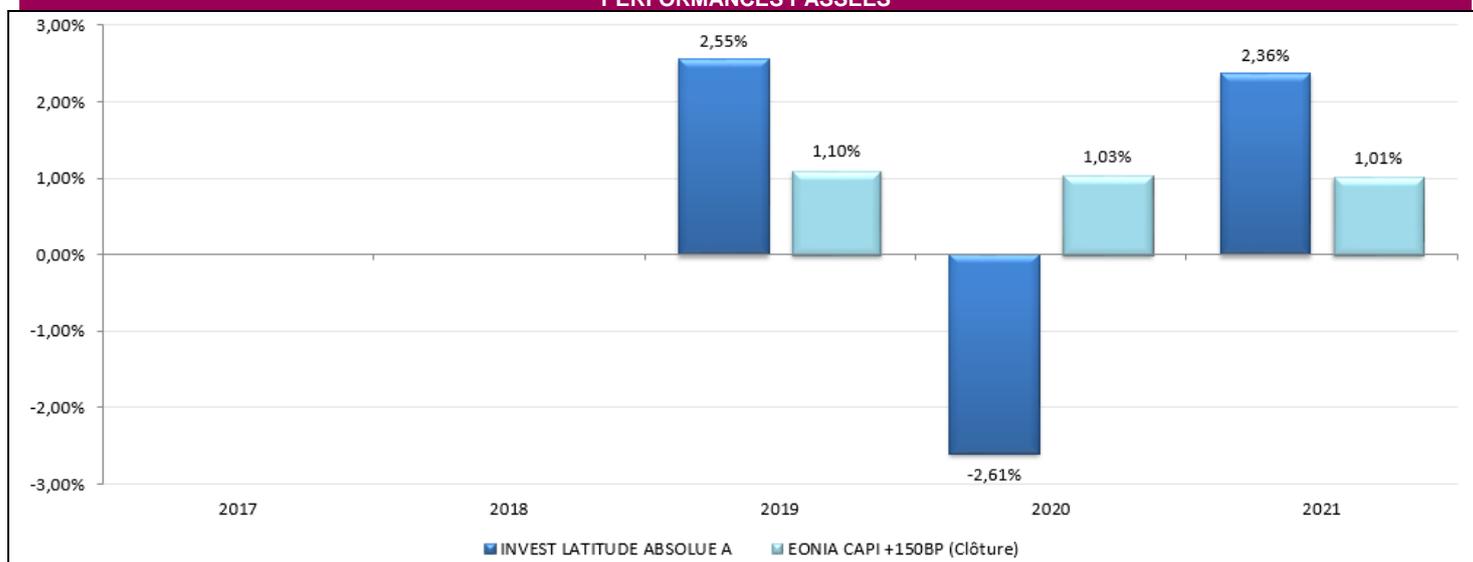
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,62% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence €STR capitalisé + 1,5%. 0,05% TTC prélevé au titre du dernier exercice

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM et sur simple demande auprès d'Amplegest. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur tient compte de la capitalisation des intérêts.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 17/12/2018

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 16/06/2022 : changement de société de gestion.

INFORMATIONS PRATIQUES :

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : AMPLEGEST, 73 boulevard Haussmann – 75008 PARIS.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS : AMPLEGEST

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération d'AMPEGEST sont disponibles sur le site internet www.amplegest.com.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

RÉGIME FISCAL : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'AMPEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
AMPEGEST est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **28/07/2022**